

N° 110 - mensuel - octobre 2003

Ministère  
de la culture  
et de la communication

3, rue de Valois  
75033 Paris Cedex 01

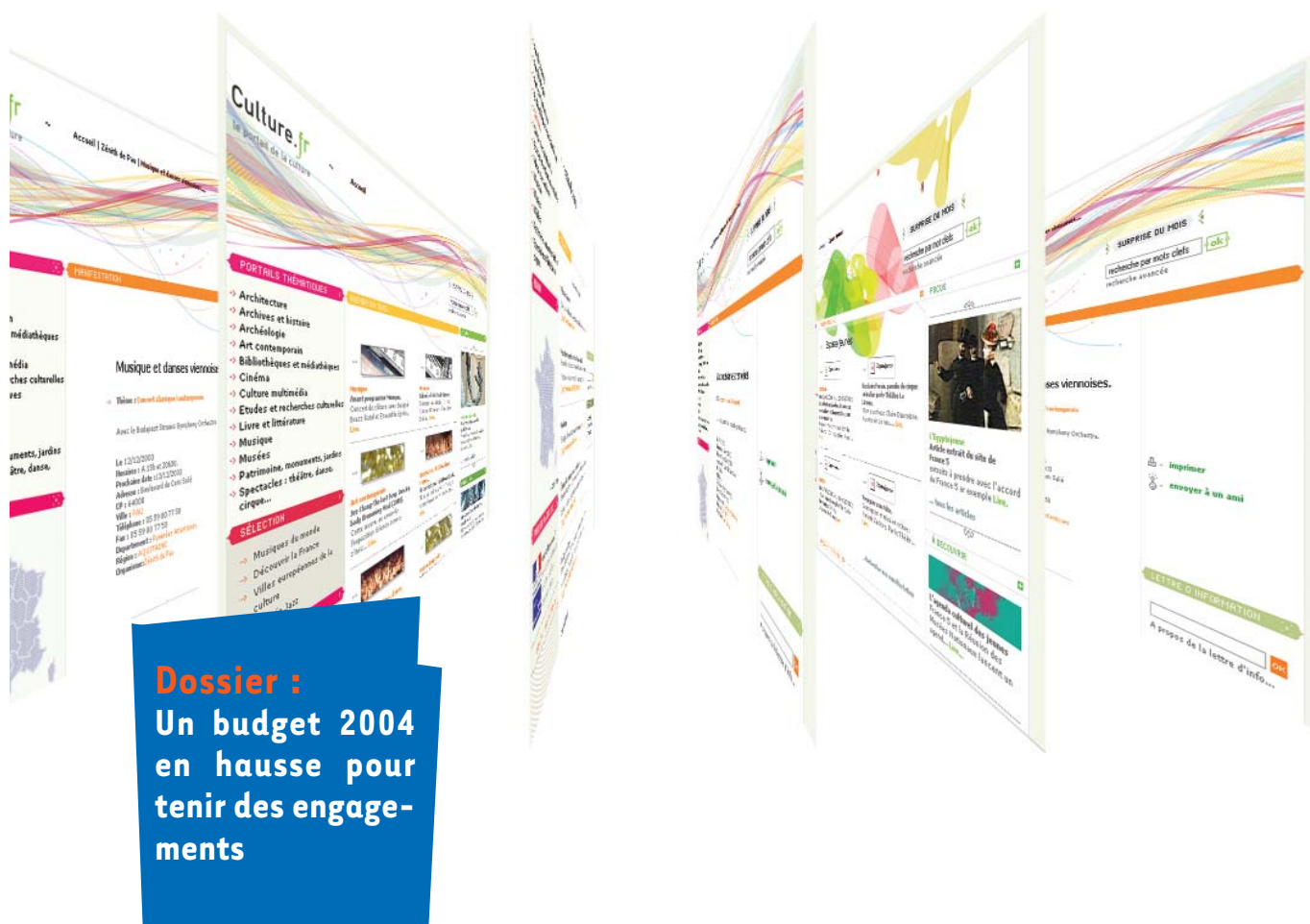
www.culture.gouv.fr

# LA LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

Culture.fr

Le nouveau portail de la culture



ISSN 1255 - 6270

## SOMMAIRE

### Dossier

**Le budget 2004 du ministère de la culture et de la communication**  
Page 5

### Actualités

Page 4

**Un vaste plan en faveur du patrimoine**

Page 13

**Coopération renforcée avec le festival d'automne**

**Le musée de la coopération américaine sera agrandi et rénové**

Page 15

**Lire en Fête aura lieu les 17, 18 et 19 octobre**

**Bernard Latarjet est chargé de conduire les Assises nationales du spectacle vivant**

### Portrait

Page 16

**Alex Dutilh : « former des chanteurs de variétés confirmés »**

*Couverture : Diverses pages du site [www.culture.fr](http://www.culture.fr) © Emmanuel Boutier.*

**Directeur de la publication :** Guillaume Cerutti  
**Directeur de la rédaction :** Emmanuel Fessy  
**Rédacteur en chef :**

Paul-Henri Doré : 01 40 15 83 65

**Comité de rédaction :** Anne-Sophie Barreau, Jacques Bordet, Emmanuel Boutier, René Bouvet, Marc-Antoine Chaumien, Robert Fohr, Nicole Gasser, Anne Laborde, Philippe Larollière, Martine Lehmann, Vincent Lorenzini, Bertrand Maillols.

**Conception graphique :** Jeanne Verdoux

**Maquettiste :** Emmanuel Boutier

**Crédits photographiques :** Farida Breche-mier-Guerdjou

**Impression :**

**N° de commission paritaire :** 1290 AD, nouvelle série

**Tirage :** 30 000 exemplaires

**0,30 euros** le numéro

**Pour recevoir la lettre d'information :**

Adresser une demande écrite au DIC, ministère de la culture et de la communication  
3, rue de Valois, 75033 Paris Cedex 01  
Fax : 01 40 15 81 72,  
internet : <http://www.culture.gouv.fr>



# LES MÉTIERS DU SPECTACLE VIVANT EN VEDETTE DU SALON DU PATRIMOINE

Du 6 au 9 novembre, au Salon du patrimoine dont le thème sera cette année consacré aux métiers du spectacle vivant, le ministère de la culture et de la communication présentera sur son stand un fonds documentaire et d'information relatif au patrimoine et aux métiers du spectacle.

En vedette, un costume de légionnaire utilisé pour un spectacle de Sarah Bernhardt et restauré par l'Institut national du patrimoine sera présenté, dans une scénographie originale, accompagné d'un enregistrement audio de l'actrice prêté par l'Institut national de l'audiovisuel.

## Mémoire et formations

Egalement, présent sur le stand culture, le tout nouveau portail Internet [culture.fr](http://culture.fr), disponible en libre accès et qui orientera vers les bases de données thématiques sélectionnées par les services spécialisés du ministère.

Enfin dans le Studio théâtre de la Comédie Française, 4 rendez-vous *Culture* sont organisés les 6, 7 et 8 novembre autour des thèmes suivants : métiers d'art, la production au service du spectacle (6 novembre à 14 heures) ; métiers d'art, le patrimoine du spectacle (6 novembre à



*Tunique de Sarah Bernhardt dans Théodora © BNF - ASP*

16 heures) ; mécénat et spectacle (7 novembre à 16 heures) et des Arènes au Zénith, les lieux de spectacle (8 novembre à 16 heures).

## Informations pratiques :

Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli 75001 Paris

Horaires : 10h-19h, dimanche 10h-18h

[www.patrimoineculturel.com](http://www.patrimoineculturel.com)

## LA TUNIQUE DE SARAH BERNHARDT

La tunique aux anges portée par Sarah Bernhardt dans *Théodora* de Victorien Sardou (1884) au théâtre de la Porte Saint-Martin, est conservée dans les collections de la Bibliothèque de l'Arsenal, réserve des costumes des arts du spectacle. La restauration a été confiée à l'Institut national du patrimoine, département des restaurateurs, et effectuée par Anastasia Ozoline en 1997 sous la direction de ses enseignantes Marie Schoefer et Patricia Dal-Pra.

# Culture.fr Le portail de la culture

Le ministère de la culture et de la communication met en ligne, le 7 octobre, le nouveau portail : [www.culture.fr](http://www.culture.fr). Son but ? Rendre compte de la vie culturelle sous toutes ses dimensions en donnant, comme l'a souligné Jean-Jacques Aillagon, « une impulsion nouvelle à l'internet culturel en multipliant le nombre des visiteurs sur des sites de qualité ».

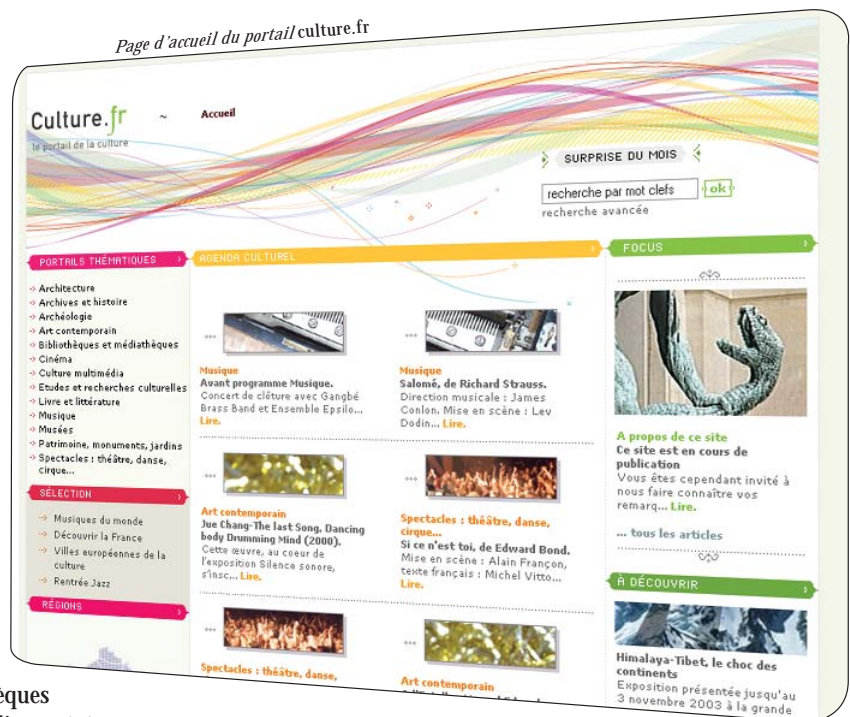
Parcourir la programmation culturelle de la ville de son choix et trouver l'organisme auprès duquel effectuer une réservation pour un concert classique, de rock ou de jazz, un spectacle de danse ou une exposition. Consulter une sélection de sites web traitant d'archéologie ou de multimédia, de bibliothèques ou de jardins. Découvrir les musées d'ethnologie d'une région ou ceux qui abritent des collections d'art du XX<sup>e</sup> siècle. Toutes ces recherches, et bien d'autres encore, sont aujourd'hui possibles grâce à [www.culture.fr](http://www.culture.fr).

## Qu'est-ce que [culture.fr](http://www.culture.fr) ?

Distinct du site institutionnel du ministère où sont réunis toutes les informations sur la politique culturelle, les grands dossiers en cours et toutes les données pratiques relatives à l'organisation du ministère et à ses modalités d'intervention, ce projet est issu des conclusions du rapport de Bruno Ory-Lavollée sur la diffusion numérique du patrimoine. [www.culture.fr](http://www.culture.fr) propose à un large public, français et étranger, un agenda culturel (plus de 13 000 événements recensés, soit la programmation de 420 salles de spectacles, 600 musées et 170 festivals), une sélection de sites web culturels jugés particulièrement intéressants et une série d'articles rendant compte

### LE PORTAIL, C'EST AUSSI :

- » une création artistique spécifique confiée chaque mois à un artiste multimédia qui sera présentée dès la page d'accueil du portail ;
- » un espace dédié au jeune public pour rendre compte de l'offre spécifique qui lui est destinée ;
- » plusieurs produits téléchargeables qui compléteront les possibilités d'accès aux contenus numérisés que le ministère de la culture et les acteurs du web culturel mettent à la disposition du public ;
- » une lettre d'information qui permettra de recevoir régulièrement des nouvelles du portail ;
- » des rubriques interactives, « donner son avis » et « proposer un site », sur lesquelles les internautes pourront contribuer à l'évolution du site et à son enrichissement.



de la vie culturelle sur tout le territoire. Fruit d'un travail collectif, les contenus de [culture.fr](http://www.culture.fr) résultent du travail de nombreux acteurs de la culture. Un comité d'orientation se réunit plusieurs fois par an, il a un rôle de conseil, de choix et veille au respect de la charte éditoriale du portail.

## Les régions en direct

Comment accéder à ces informations ? Toutes les informations et ressources comprises sur le portail sont accessibles :

- » par thématique (14 entrées sont possibles : voir ci-dessous),
- » par région.

Le but ? Rendre compte du dynamisme de la vie culturelle sur internet en proposant des contenus en fonction des centres d'intérêt des internautes. Produit par le ministère de la culture et de la communication et enrichi par ses services centraux et régionaux, le portail va progressivement bénéficier du concours actif de nombreux partenaires institutionnels, associatifs ou privés qui pourront proposer directement des contenus en se connectant à l'interface de gestion. Développé avec le logiciel *Zope* par la société *CAP Gemini Ernst et Young*, le portail a été conçu graphiquement par la société *Panoplie prod.*

## LES 14 PORTAILS THÉMATIQUES

Archéologie / Architecture / Histoire et Archives / Spectacles / Art contemporain / Bibliothèques, médiathèques / Cinéma / Culture multimédia / Etudes et recherche culturelles / Langues / Livre et littérature / Musées / Musique / Patrimoine, monuments, jardins.

## UN PLAN NATIONAL EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Le grand succès public des Journées du patrimoine, qui ont accueilli près de 11 millions de visiteurs, ne sauraient pour autant occulter les difficultés de nombreux monuments. Selon un récent rapport d'experts près de 20 % des monuments classés (soit 2 800 sur 15 000 environ) sont en péril. Jean-Jacques Aillagon a présenté le 17 septembre en Conseil des ministres un plan qui associe l'ensemble des acteurs concernés par le sujet.

Le plan national du patrimoine comprend des dispositions budgétaires, législatives et réglementaires.

**Des mesures budgétaires durables**  
En 2004, le projet de loi de finances portera les crédits consacrés au patrimoine à 224 millions d'euros, soit 20 millions d'euros de plus par rapport à 2002 (+10 %) (lire également notre dossier budget 2004). « *Cet effort, a indiqué le ministre, sera poursuivi au cours des années suivantes pour atteindre 260 millions d'euros en 2008* ». Il concernera les monuments historiques sur l'ensemble du territoire. Un vaste programme de travaux permettra également de lancer le projet du « *Grand Versailles* » : 135 millions

d'euros lui seront consacrés d'ici 2009. De plus afin de favoriser le patrimoine rural, le plan prévoit qu'une part du produit des successions en déshérence (ce qui représente 6 millions d'euros par an) sera affectée à la Fondation du patrimoine.

### Aider les propriétaires privés et les associations

Parmi différentes mesures à caractère fiscal, il s'agira entre autres d'assouplir le dispositif d'exonération des droits de mutation pour favoriser la transmission des édifices protégés et de permettre de déduire de l'impôt les primes d'assurance pour les édifices ouverts au public. Par ailleurs, des assouplissements juridiques et un soutien à l'action des associations du patrimoine seront promus.

### Simplifier les procédures

Les procédures en matière de travaux sur les monuments historiques sont longues et se superposent. Plusieurs mesures sont destinées à les simplifier. D'abord, Jean-Jacques Aillagon a annoncé une simplification de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre. La maîtrise d'ouvrage sera progressivement restituée au propriétaire. Le choix des architectes en chef des monuments historiques (ACMH) sera assoupli : les propriétaires pourront désormais choisir entre trois d'entre eux et le nombre d'ACMH sera augmenté de 50 % d'ici 2006. De plus, sur le plan des procédures, un délai unique de réponse de l'administration entrera en vigueur, assorti d'un accord implicite en cas de non réponse, ainsi qu'un guichet unique pour les autorisations de travaux (au



L'abbaye de Jumièges fait l'objet d'une restauration © D.R.

lieu de la superposition de deux niveaux d'instruction).

### Développer l'intervention des collectivités territoriales et recentrer l'action de l'État

Le projet de loi de décentralisation prévoit le transfert aux collectivités territoriales de l'inventaire général, le lancement d'expérimentations de transfert des crédits de restauration des monuments historiques du ministère de la culture et de la communication. L'État a vocation à ne conserver que les monuments d'intérêt national, dont les cathédrales. A partir du rapport de la commission présidée par René Rémond, président de la Fondation nationale pour les sciences politiques un décret fixera la liste des édifices susceptibles d'être transférés aux

collectivités territoriales qui en feront le demande.

Parallèlement à ces mesures de décentralisation, l'État procédera à une modernisation des modes de gestion de ses établissements. Ainsi, le château de Chambord deviendra un établissement public avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le centre des monuments nationaux verra ses compétences accrues en matière de maîtrise d'ouvrage.

### Promouvoir une meilleure culture du patrimoine

Enfin, Jean-Jacques Aillagon veut également « *encourager nos concitoyens à mieux connaître notre patrimoine* ». L'ouverture en 2005 de la Cité de l'architecture et du patrimoine permettra, entre autres choses, de « *repenser* » notre politique de formation.

# B

## BUDGET 2004

Ministère de la culture  
et de la communication

### LES 9 CHIFFRES CLÉS DU BUDGET 2004

**1) Un budget « culture » qui atteint 2 632,7 millions d'euros en 2004**

Le projet de budget 2004 (dépenses ordinaires et crédits de paiement) prévoit 144 millions d'euros de moyens nouveaux soit une hausse de 5,8 % par rapport à 2003.

**2) Les crédits d'intervention progressent de 18,4 millions d'euros en 2004 (soit 2,1%).**

Le spectacle vivant, le livre et les arts plastiques sont les principaux bénéficiaires.

**3) Le spectacle vivant et la musique, premier poste budgétaire du ministère, enregistre une nouvelle hausse de 4,42 % par rapport à 2003, soit près de 32 millions d'euros de moyens nouveaux**

Les crédits d'intervention de ce secteur progresseront de 3,12 % en 2004. Les établissements publics du spectacle vivant bénéficieront également de 6,23 % d'augmentation de leur subvention en 2004. L'investissement en faveur du spectacle vivant sera aussi en hausse de 5,4 % par rapport à 2003.

**4) La politique en faveur du livre et de la lecture sera également prioritaire : 3,69 % de hausse par rapport à 2003, soit près de 11 millions d'euros de moyens nouveaux**

Les crédits d'intervention seront accrus de 3,38 %, permettant de prendre en compte l'impact de la réforme du droit de prêt mais également le fonctionnement des médiathèques de proximité, les « Ruches » lancées par Jean-Jacques Aillagon.

**5) Le plan en faveur des monuments historiques sera concrétisé par une augmentation de 20 millions d'euros des crédits d'investissement au profit des monuments en région**

En 2004 sera également enclenché le plan de travaux pour Versailles, grâce à une subvention de 7,25 millions d'euros ajoutés à des ressources propres de l'établissement de 2,6 millions d'euros.

**6) Les investissements réalisés aux côtés des collectivités locales et en région dépasseront ceux des grands projets nationaux à Paris et en Ile-de-France (59,7 % contre 40,3 %)**

En 1997, la proportion était de 26 % pour les premiers, contre 74 % pour les grands projets parisiens. Le mouvement de rééquilibrage s'est ainsi accentué, conformément à l'engagement du Ministre.

**7) Audiovisuel : hausse de 3 %**

Le service public audiovisuel bénéficiera en 2004 d'une ressource publique de 2 613,5 millions d'euros.

**8) Le barème de la redevance est maintenu à 116,5 euros par foyer**

La transformation du statut juridique de la redevance, qui devient une « imposition de toute nature », permet de renforcer la lutte contre la fraude.

**9) Le montant des aides à la presse s'élèvera à 164,5 millions d'euros en 2004**

L'État aidera l'Agence France-Presse par une progression de 3 % du montant de ses abonnements.

# CULTURE : UN BUDGET POUR TENIR DES ENGAGEMENTS

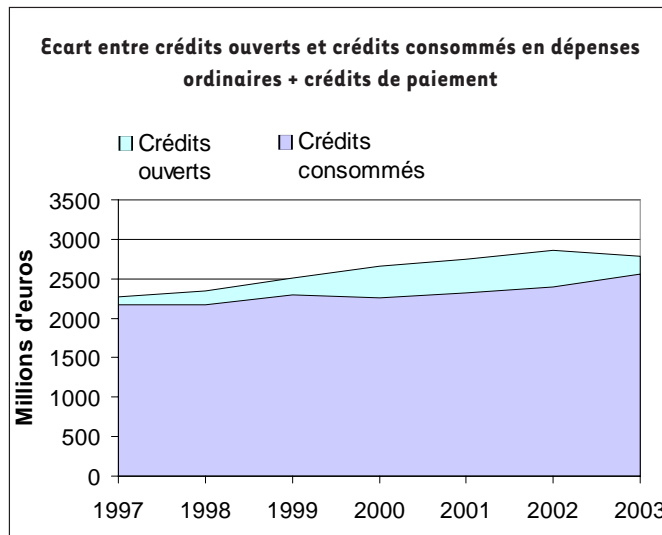
Jean-Jacques Aillagon présente les grandes orientations du budget 2004.

La progression du budget de la culture de 5,8 % est un signe politique très fort. C'est le signe que le gouvernement préserve et privilégie la dépense culturelle. C'est aussi le signe qu'il tient ses engagements, malgré une situation budgétaire très tendue, manifestant ainsi la « sanctuarisation » des moyens de la Culture.

## Exécution du budget 2003

Comme je m'y étais engagé l'an passé, je souhaite évoquer l'exécution du budget 2003. J'avais l'an dernier conduit une « opération-vérité ». 200 millions d'euros de crédits de paiement non immédiatement nécessaires soient « abattus ». Certains avaient alors prédit que nous ne pourrions remplir nos engagements, voire que nous serions en « cessation de paiement ». En réalité, le ministère de la culture aura consommé en 2003 environ 160 millions d'euros de crédits de paiement de plus qu'en 2002. Certains avaient également prédit, qu'ayant concédé une baisse, nous ne pourrions plus augmenter nos crédits de paiement en 2004. Le budget 2004 leur donne tort. Les crédits de paiement remontent de plus de 100 millions d'euros, en cohérence avec l'estimation de nos besoins.

**Élimination des dépenses inutiles et redéploiement des subventions**  
C'est dans ce même esprit de responsabilité que sera abordée la progression du budget 2004.



Parce qu'elle intervient dans un contexte de stabilisation de la dépense publique, cette progression appelle une gestion tout particulièrement responsable pour éliminer les dépenses inutiles et amplifier des moyens réellement disponibles pour l'action culturelle de l'État.

L'augmentation du budget 2004 s'accompagne d'un effort de redéploiement des subventions. Ce ministère s'est contenté, pendant longtemps, de reconduire de façon presque systématique les subventions, sans leur fixer d'objectifs clairement affichés. Cet « abonnement budgétaire » s'est fait au détriment de la qualité, au détriment de l'innovation, ce qui n'est pas acceptable de la part d'un ministère au service de la création.

Je m'emploie, depuis mai 2002, à rompre avec cette logique. J'ai demandé à chaque direction, à chaque direction régionale, à

chaque établissement public, de redéployer 10 % de ses crédits d'ici 2006, c'est à dire de les consacrer à des actions nouvelles. Cet effort, sans précédent au ministère de la culture, a été engagé en 2003 et s'amplifie en 2004.

**Trois priorités : monuments historiques, création et livre et lecture**  
Partout en France, les monuments historiques, qu'ils appartiennent ou non à l'État, bénéficieront ainsi d'un important effort budgétaire. Les crédits affectés à la restauration des monuments historiques, en régions, passeront de 204 millions d'euros en 2003 à 224 millions d'euros en 2004, ce qui représente une augmentation de 10 %.

**Le spectacle vivant et la musique**, avec un budget en 2004 de 741 millions d'euros (hors dépenses de personnel), reste le secteur le plus soutenu

par le ministère de la culture. J'ai souhaité que le spectacle vivant bénéficie d'un renforcement de sa dotation, avec une hausse en 2004 de près de 32 millions d'euros par rapport à 2003. Cela porte ses moyens nouveaux à plus de 54 millions d'euros par rapport à 2002, soit une progression cumulée de 8 % en deux ans. C'est un effort, chacun peut en juger, considérable.

Le budget consacré aux arts plastiques s'élève, quant à lui, à 110 millions d'euros en 2004, en progression de 2,4 % par rapport à 2003. Depuis 2002, ce sont ainsi 8,5 millions d'euros supplémentaires qui ont été consacrés à la création dans ce secteur.

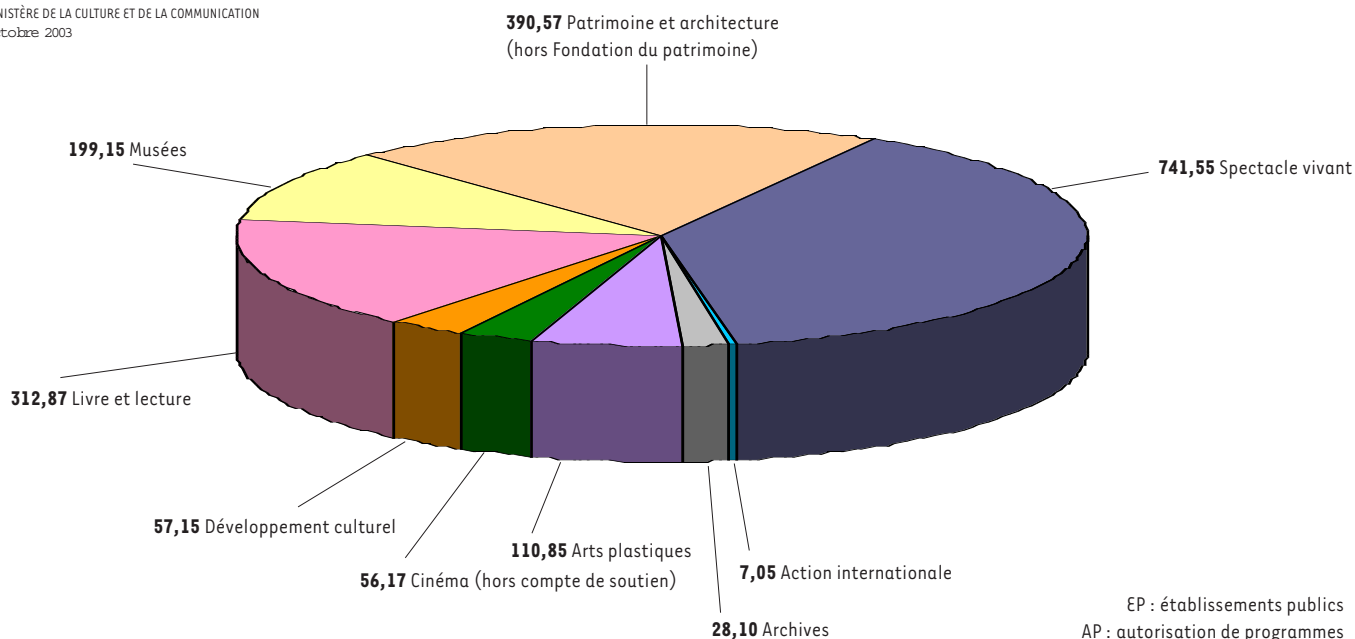
Le soutien au cinéma et à la production audiovisuelle s'élèvera, en 2004, à 532 millions d'euros, en progression de 4,8 % par rapport à 2003. Ces crédits sont issus du compte de soutien, pour 476 millions d'euros, et du budget de la culture pour 56 millions d'euros. Le budget du CNC pour 2004 traduit la mise en œuvre des mesures de soutien au cinéma que j'ai annoncées en conseil des Ministres le 30 avril dernier.

**Le budget consacré à la politique du livre et de la lecture** pour 2004 s'élève à 312,9 millions d'euros. Avec une progression de 3,7 % par rapport à 2003, il permettra de soutenir l'économie du livre et de moderniser, diversifier et densifier le réseau des bibliothèques sur l'ensemble du territoire.

Jean-Jacques Aillagon

**CULTURE : LE BUDGET SECTEUR PAR SECTEUR**

En millions d'euros (hors personnel et fonctionnement courant de l'administration centrale et déconcentrée)

**SPECTACLE VIVANT ET MUSIQUE**

Le budget consacré à ces domaines s'élève à 741,55 millions d'euros, ce qui représente le premier poste budgétaire du ministère. Une hausse de 32 millions d'euros portera les moyens nouveaux à plus de 54 millions d'euros par rapport à 2002.

**Des crédits d'intervention très importants (415,6 millions d'euros)**

Les crédits d'intervention consacrés au spectacle vivant augmenteront de 12,6 millions d'euros par rapport à 2003, permettant un rythme de progression de plus de 23 millions d'euros sur deux ans. Cela représente plus de la moitié des crédits d'intervention du ministère de la culture.

**Des moyens renforcés en faveur des établissements publics nationaux (288,5 millions d'euros soit + 6,2 %)**

Une progression de 5,3 % de ses moyens sera accordée au Centre national de la danse afin de lui permettre d'ouvrir ses portes au public en 2004. 750 000 euros seront consacrés à la réforme du statut des enseignants des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse. Afin que les grands établissements de production préservent leur capacité de production leurs dotations seront renforcées (+ 4 millions d'euros). + 12,4 millions d'euros de moyens supplémentaires seront accordés aux établissements pour sécuriser leur outil de production.

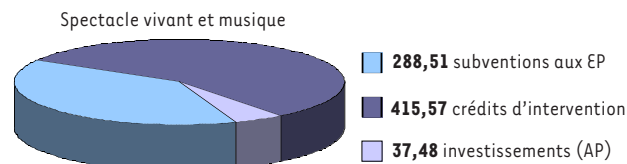
**Engager le chantier de l'enseignement artistique**

Plus d'1 million d'euros sera consacré à la mise en œuvre de ce chantier, afin de réaliser un état des lieux et des schémas départementaux de développement de l'enseignement.

**Les investissements en région**

Afin de poursuivre la politique de construction et d'aménagement

des lieux musicaux et de spectacle sur l'ensemble du territoire, le ministère complètera les contrats de plan État/Région sur de nombreuses opérations comme la restructuration du Conservatoire national de région de l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz, la rénovation du théâtre des Ilets de Montluçon ou de l'Arsenal à Perpignan. 2004 sera aussi l'occasion de financer deux Zéniths à Saint-Etienne et à Amiens.

**CINEMA ET PRODUCTION AUDIOVISUELLE**

Le soutien au cinéma et à la production audiovisuelle s'élèvera à 531,8 millions d'euros, soit + 4,8 % par rapport à 2003. Ces crédits sont issus du compte de soutien pour 475,7 millions d'euros et du budget du ministère de la culture pour 56,1 millions d'euros. Ce soutien financier s'accompagnera de la création d'un crédit de d'impôt incitant à la localisation en France des tournages et des prestations techniques.

**Les recettes du compte de soutien du cinéma et de l'audiovisuel en 2004**

» La dotation du compte de soutien Cinéma (hors frais de gestion) s'élève en 2004 à 247,09 millions d'euros, soit une augmentation de 7,76 % par rapport à 2003.

» La dotation du compte de soutien Audiovisuel (hors frais de gestion) en 2004 est de 199,51 millions d'euros soit une augmentation de

5,68 millions d'euros. Les remboursements constatés sur les avances précédemment accordées représentent un crédit supplémentaire de l'ordre de 19,7 millions d'euros, qui viendra s'ajouter aux dotations indiquées. Les industries techniques, l'aide à l'exportation et les activités de promotion des œuvres audiovisuelles bénéficieront également de 3,39 millions d'euros.

#### La réforme de la taxe vidéo

La réforme de la taxe vidéo permet grâce à la forte croissance des ventes de vidéos et de DVD, de porter le produit de la taxe de quelque 18 millions d'euros en 2003 à 40 millions d'euros en 2004, permettant une plus grande contribution de ce secteur au financement du cinéma et de l'audiovisuel.

#### La création de fonds d'aides à la production par les collectivités locales

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'État souhaite promouvoir des fonds d'aides où il apportera 1 euro là où les collectivités territoriales investiront 2 euros, dans la limite d'un plafond de 10 millions d'euros.

#### Poursuite de l'accroissement de l'avance sur recettes

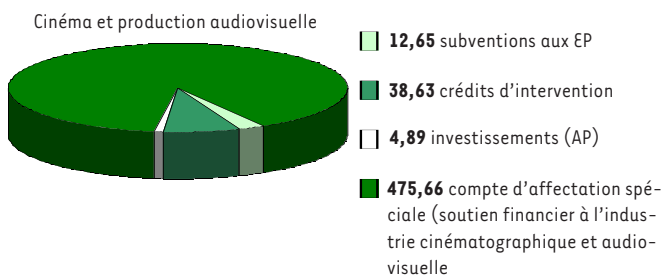
Afin d'assurer un meilleur financement des films les plus difficiles à produire, les moyens dévolus au mécanisme d'avance sur recettes progresseront en 2004 de 0,5 million d'euros pour atteindre 21,2 millions d'euros (soit + 13,5 % sur deux ans). Par ailleurs, l'aide au développement sera portée de 1,3 million d'euros en 2003 à 3 million d'euros en 2004.

#### Valoriser le patrimoine cinématographique

La constitution d'un pôle de référence concernant le cinéma au 51, rue de Bercy connaîtra une hausse de 1,8 million d'euros pour atteindre 11,35 millions d'euros. 400 000 euros seront consacrés à l'installation d'une antenne des Archives du film à la Bibliothèque nationale de France. En outre, une mission sur cette question a été confiée à Hubert Astier.

#### Des aides à la production audiovisuelle en augmentation de 2,8 %

Priorité est donnée aux soutiens automatiques, tandis que le CNC examine les adaptations des aides publiques rendues nécessaires par l'accroissement du nombre d'heures produites.



## PATRIMOINE ET ARCHITECTURE

Le budget consacré au patrimoine et à l'architecture s'élève à 390,5 millions d'euros. Globalement stable par rapport à 2003, il consolide une progression de 18,6 millions d'euros depuis 2002.

#### Mise en œuvre du plan pluriannuel en faveur des monuments historiques (224 millions d'euros)

L'augmentation de près de 20 millions d'euros des crédits consacrés à la restauration des monuments historiques (+ 10 %), permettra d'engager les travaux sur de nombreux chantiers. Cet effort sera poursuivi jusqu'à atteindre 260 millions d'euros en 2008.

Les crédits d'investissements seront également consacrés au château de Versailles (7,253 millions d'euros) et à la Cité de l'architecture (2,829 millions d'euros) et à des subventions déconcentrées (+ 32 %).

Les moyens dégagés pour l'entretien des monuments historiques consolident (32,12 millions d'euros) la forte hausse de 2003 (+ 52 %).

#### Moyens en faveur l'enseignement de l'architecture

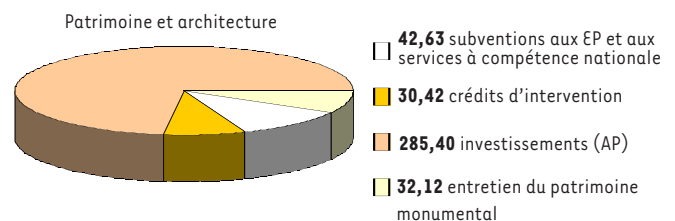
La hausse des moyens de fonctionnement des 20 écoles d'architecture se poursuit (+ 2 %). Une hausse des bourses d'enseignement de 0,5 million d'euros accompagnera cet effort.

La hausse des crédits d'investissement (+ 5,2 %) permet de poursuivre le plan de rénovation en cours.

Les dotations d'équipements courants (notamment pour les équipements informatiques) sont portées à 2 millions d'euros (soit + 33 %).

#### La Cité de l'architecture et du patrimoine (13 millions d'euros)

4 millions d'euros de mesures nouvelles sont affectées à la Cité de l'architecture avant son ouverture en 2004 dont 300 000 pour les acquisitions du futur musée.



## LIVRE ET LECTURE

Le budget consacré à la politique du livre et de la lecture s'élève à 312,87 millions d'euros avec une progression de 3,7 % par rapport à 2003 qui permettra de tenir les engagements prioritaires du ministre sur ce secteur.

#### Soutenir l'économie du livre

Une dotation de 8,22 millions d'euros sera consacrée par le ministère de la culture au titre de sa contribution au droit de prêt. Une mesure nouvelle de 2,64 millions d'euros viendra ainsi abonder le financement du droit de prêt.

Un effort nouveau de 3,5 millions d'euros sera consacré aux



librairies. De plus, dans les DOM le ministère consacrera 4 millions d'euros sous forme d'allègements de frais de transport pour soutenir les libraires.

4,3 millions d'euros seront destinés à l'exportation du livre français à l'étranger.

#### Moderniser, diversifier, densifier le réseau des bibliothèques

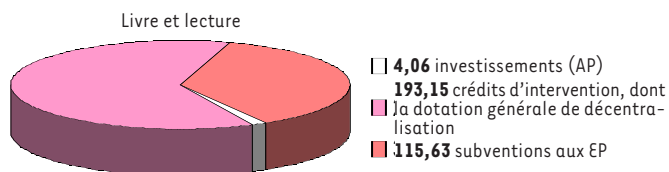
155 millions d'euros seront consacrés aux bibliothèques territoriales. Le plan de médiathèques de proximité Les Ruches bénéficiera de 10,5 millions d'euros (y compris les 1,5 million d'euros du fonds national d'aménagement et de développement du territoire). En particulier 1,75 million d'euros seront consacrés aux aides au fonctionnement.

Un effort sera conduit en faveur de la lecture pour les personnes malvoyantes (0,1 million d'euros de crédits pour le groupement d'intérêt public de l'édition adaptée).

Le soutien à l'association la Joie par les livres (+ 0,15 million d'euros) sera renforcé en vue de la création d'un centre national de ressources sur la littérature pour la jeunesse.

#### Renforcer le réseau documentaire national

La Bibliothèque nationale de France bénéficiera de moyens renforcés (+ 1,84 million d'euros) dont 0,8 million d'euros de mesures nouvelles destinées à l'amélioration des services au public (notamment par la rénovation du site Richelieu). 2,9 millions d'euros seront consacrés à la mise en œuvre du Catalogue collectif de France. S'agissant du patrimoine écrit des bibliothèques territoriales, le ministère met en œuvre un plan d'action pour le patrimoine écrit qui prévoit notamment le recensement par les DRAC des collections patrimoniales (0,12 million d'euros) et un financement des acquisitions (0,12 million d'euros).



## MUSÉES

199,15 millions d'euros seront consacrés cette année à la politique des musées, ce qui permet de consolider quelque 9,48 millions d'euros de moyens nouveaux pour cette politique par rapport à 2002.

#### La mise en œuvre de la réforme des musées nationaux

Cette réforme vise à réorganiser les relations entre les musées nationaux et la Réunion des musées nationaux. Elle s'opère sans générer de dépenses supplémentaires. Les activités d'exposition et d'édition de la RMN sont désormais financées par une subvention de fonctionnement de 11,48 millions d'euros et ses acquisitions par des crédits de 2,4 millions d'euros.

Par ailleurs, certains musées nationaux bénéficient de moyens renforcés : une mesure nouvelle de 1,03 million d'euros pour le musée d'Orsay et de 0,33 million d'euros pour le musée Guimet. Un effort significatif de 0,323 million d'euros de mesure nouvelle sera fait à destination des musées nationaux organisés en service à compétence nationale.

#### La mise en œuvre de la 2<sup>e</sup> tranche du contrat d'objectifs du Louvre

Afin de développer la qualité générale du musée, une mesure nouvelle de 1,112 million d'euros sera attribuée au Louvre, dont 0,25 million d'euros seront notamment consacrés à la restauration des œuvres, aux espaces d'accueil et aux installations muséographiques.

#### Poursuite des projets engagés

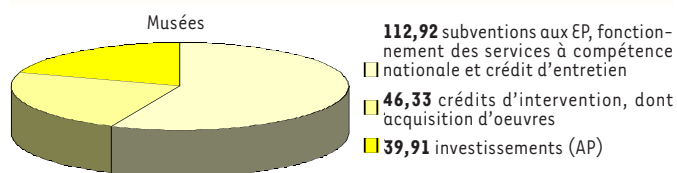
**Quai Branly** : des mesures nouvelles de 2,58 millions d'euros (soit + 46,5 % par rapport à 2003) en fonctionnement sur le budget culture et 2,83 millions d'euros sur celui de l'éducation nationale permettront de financer la muséographie des futures salles.

**Projet de musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée** : ce projet bénéficie d'une dotation de 5,52 millions d'euros en titre v (+ 22,6 % par rapport à 2003). **Institut national d'histoire de l'art** : 0,5 million d'euros de mesure nouvelle du ministère de la culture (+ 30,8 %) complétée par 1 million d'euros de mesure nouvelle sur le budget de l'éducation. **Versailles** : afin de financer le schéma directeur d'investissement qui permettra d'améliorer l'accueil et la sécurité, l'établissement bénéficiera d'une subvention de 7,25 millions d'euros sur le titre vi.

#### Poursuite des politiques de soutien aux musées de France

Une dotation de 0,73 million d'euros est réservée au soutien aux expositions d'intérêt national qui rencontrent un important succès. 22,62 millions d'euros seront consacrés à l'enrichissement des collections publiques. 2,1 millions d'euros seront destinés à conserver les collections des musées de France qui dépendent des collectivités territoriales ou des associations.

21,36 millions d'euros sont destinés à l'aide à l'investissement des collectivités locales pour les musées de France qui en dépendent.



## ARTS PLASTIQUES

Le budget consacré aux arts plastiques s'élève à 110,85 millions d'euros (+ 2,44 % par rapport à 2003). Depuis 2002, 8,94 millions d'euros supplémentaires ont été consacrés à la création ce secteur.

#### 30 millions d'euros pour un soutien croissant à l'enseignement

La création de 7 établissements d'enseignement bénéficiera de moyens nouveaux qui renforceront le fonctionnement des établissements (+ 0,48 million d'euros) et consolideront les enseignements (+ 0,265 million d'euros).

## 10/Dossier

LETTRE D'INFORMATION  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION  
octobre 2003

### Priorités à la diffusion des arts plastiques (60,7 millions d'euros de crédits d'investissement)

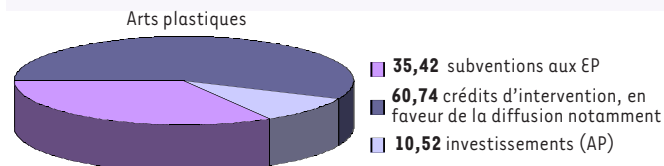
La constitution de la galerie nationale du Jeu de Paume, dévolue

désormais à la photographie et l'image, bénéficiera de 0,12 million d'euros de mesures nouvelles. 0,5 million d'euros seront consacrés à une importante exposition des collections de design du FNAC qui aura lieu à la Porte Dorée fin 2004.

L'acquisition et la commande publique bénéficieront de 9,6 millions d'euros (+ 3,5 %). Ce secteur fera en outre l'objet d'un redéploiement en faveur d'actions nouvelles.

### Une politique d'investissement en forte expansion (10,5 millions d'euros)

L'élan considérable des crédits d'investissement de la délégation aux arts plastiques de 30 % (8,1 millions d'euros en 2003 à 10,5 en 2004) bénéficiera principalement (7,5 millions d'euros) au réseau d'enseignement, de recherche et de diffusion des arts plastiques. Les Manufactures nationales poursuivront leurs travaux de mise en sécurité et de restructuration avec 1,5 million d'euros.



## ARCHIVES

Le budget consacré aux archives s'élève à 28,10 millions d'euros. Ce budget consolide les importants moyens nouveaux dégagés en 2003, marquant ainsi une progression de 6,36 millions d'euros soit près de 30 % depuis 2002.

### Rénover les archives nationales et lancer un nouveau centre

7,5 millions d'euros de crédits d'investissement sont destinés aux travaux d'aménagement et d'équipement des centres d'archives nationales et à la numérisation des collections, dont 1 million d'euros pour lancer le futur centre d'archives nationales et 5,2 millions d'euros pour la rénovation des centres existants. Outre ce programme il est à signaler que le budget de fonctionnement destiné aux travaux d'entretien est porté à 0,23 million d'euros (+ 50 %).

### Poursuivre la numérisation et le microfilmage des collections

Ce programme se poursuivra avec une dotation de 1 million d'euros. Par ailleurs, ont été dégagés les moyens d'accompagnement de l'opération de mécénat de la Fondation de la mémoire de la Shoah, portant sur le microfilmage des archives du commissariat général aux questions juives.

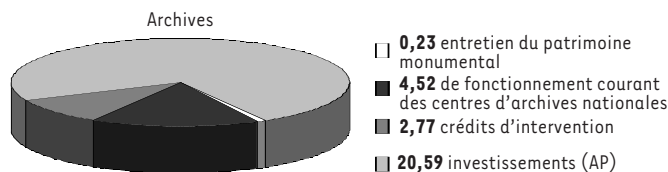
### Aide aux investissements des collectivités territoriales

La participation financière de l'État à la construction et à la modernisation de bâtiments d'archives s'élève à 13,09 millions d'euros (soit une augmentation de 1,5 million d'euros par rapport à 2002).

### Le fonctionnement des centres d'archives nationales

Cette dotation est fixée à 4,5 millions d'euros et permettra de faire

faire face aux conséquences de la fermeture du CARAN pour désamiantage.



## L'ACTION INTERNATIONALE

Le budget du département des affaires internationales atteindra 7,05 millions d'euros (+ 2,7 % par rapport à 2003). Depuis 2002, il a enregistré une progression de 0,56 million d'euros.

### L'accueil des artistes et des professionnels de la culture étrangers en France (1,3 million d'euros)

Cette priorité bénéficie d'une mesure nouvelle de 0,18 million d'euros pour soutenir les grands établissements publics dans l'accueil des professionnels étrangers, accroître les résidences d'artistes étrangers et ouvrir davantage les formations existantes aux ressortissants d'Europe centrale et orientale.

### L'échange interculturel et la diffusion des cultures étrangères en France

Après le succès de l'Année de l'Algérie en 2003, en 2004 débiteront l'année de la Chine et la saison polonaise ainsi que les préparatifs de la saison brésilienne prévue en 2005.

## LANGUE FRANÇAISE ET LANGUES DE FRANCE

En 2004, le ministère de la culture consacrera 1,75 million d'euros pour mener sa politique en faveur de la langue française et de la diversité linguistique. Ce budget, stable par rapport à 2003, consolide l'augmentation de 4,6 % opérée cette année.

### Assurer sur le territoire national la primauté du français

Une dotation de 0,95 million d'euros sera consacrée à cette priorité, parmi laquelle on notera que 0,35 million d'euros seront consacrés à la maîtrise du français dans le cadre des politiques d'insertion sociale et culturelle et de lutte contre l'illettrisme.

### Veiller à la pérennité des langues de France

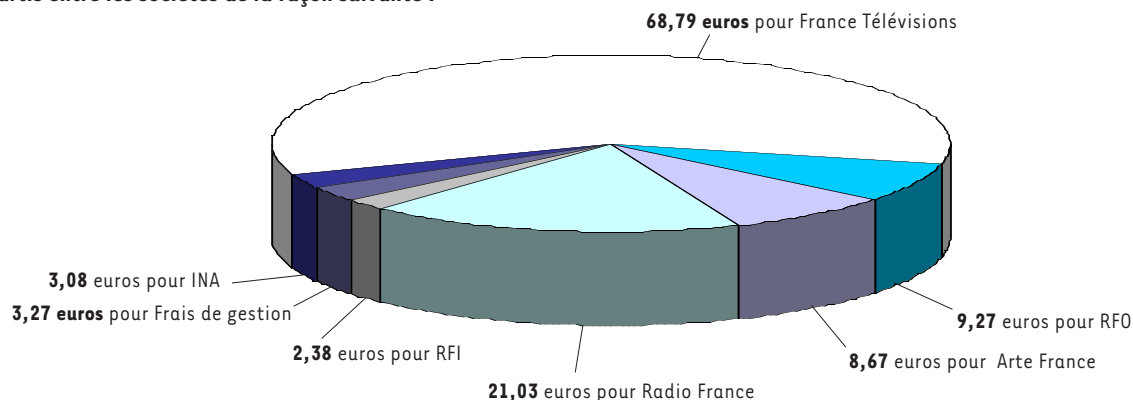
Les langues de France constituent un élément important et vivant de notre patrimoine national. 0,37 million d'euros (+ 23 %) permettront d'assurer notamment le suivi des premières Assises des langues de France (4 octobre 2003).

### Réaffirmer la place du français sur la scène internationale

0,25 million d'euros seront affectés à des actions consolidant la place de notre langue dans les institutions de l'Union européenne et dans les organisations internationales (notamment auprès des futurs diplomates et fonctionnaires des dix nouveaux pays adhérents). Par ailleurs, cette action assurera la présence du français aux Jeux olympiques d'Athènes.

# LES PRIORITÉS DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Les 116,50 euros de redevance payés par un foyer français sont répartis entre les sociétés de la façon suivante :



La progression de 3 % des ressources publiques donne au service public audiovisuel les moyens d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité et de l'ambition des programmes qui leur sont fixés.

## France Télévision bénéficiera d'une augmentation de la ressource publique de 3 %

L'avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévision qui sera signé avant la fin de l'année met en avant 3 priorités : l'augmentation de la diffusion et des investissements dans les programmes de culture et de connaissance ; le doublement de la diffusion des programmes régionaux en 5 ans, l'adaptation de 50 % des programmes au public sourd et malentendant d'ici 2007. Les moyens que le contrat d'objectifs initial prévoyait d'affecter à la création de nouvelles chaînes sont donc préservés mais réorientés vers France 2, France 3 et France 5, dont les investissements dans leur grille de programmes devrait croître de plus de 4 %.

## Arte France verra sa dotation augmenter de 3 %

Conformément à son contrat d'objectifs et de moyens, la dotation publique de Arte France augmentera de 3 % par rapport à 2003, profitant avant tout à l'accroissement de l'investissement dans les programmes.

## La mise en sécurité de la Maison de la Radio

En 2004, la Maison de la Radio doit faire l'objet d'importants travaux d'aménagement afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du bâtiment et la modernisation de ces équipements. L'État assumera, aux côtés de l'entreprise, le financement de ce chantier exceptionnel. Dès cette année, 7,12 millions d'euros seront consacrés à la mise en sécurité du bâtiment ainsi qu'au déménagement de France Inter. Radio France verra par ailleurs le montant de la ressource publique augmenter de 9,13 millions d'euros, avec notamment comme objectif de poursuivre le développement du « plan bleu ».

## Le grand chantier de l'INA : la sauvegarde de notre patrimoine audiovisuel

Dans l'attente d'un second contrat d'objectifs, l'INA verra sa dotation augmenter de 1,5 % par rapport à 2003. L'État donne ainsi à l'INA les moyens de remplir ses missions en poursuivant le recentrage de ses activités sur l'archivage et la sauvegarde du patrimoine audiovisuel.

## Progression de la ressource publique (par organisme)

Progression de la ressource publique (compte d'affectation spéciale et crédits du ministère des affaires étrangères) par organisme				
	LFI 2003	PLF 2004	Ecart PLF/LFI	En %
INA	68,2	69,3	1,0	1,5%
France Télévisions	1499,5	1544,5	45,0	3,0%
Arte France	189	194,7	5,7	3,0%
RFO	203,1	208,1	5,0	2,5%
Radio France	455,9	472,1	16,2	3,6%
RFI	122,67	124,8	2,1	1,7%
Dont progression du CAS pour RFI	52,3	53,3	1,0	2,0%
Dont crédits du ministère des affaires étrangères	70,37	71,4	1,1	1,5%
Total en millions d'euros	2538,4	2613,5	75,1	3,0%

Par ailleurs, le gouvernement a décidé de confier à Hubert Astier, ancien président du Château de Versailles, une mission sur l'organisation de la préservation et de la mise valeur du patrimoine audiovisuel et cinématographique. Ses conclusions attendues à la fin du premier semestre 2004 serviront de base à la mise en place d'une stratégie pluriannuelle de sauvegarde.

**Une nouvelle ambition pour RFO**

Anticipant l'issue des travaux engagés sur l'intégration de RFO au sein du groupe France Télévision, le gouvernement a souhaité donner à RFO les moyens de cette ambition nouvelle en augmentant sa dotation de 2,5 % (contre 2 % en 2003).

**La dotation de RFI progresse de 2 %**

Dans l'attente de la signature d'un contrat d'objectifs, la dotation de redevance progresse de 2 % par rapport à 2003 (tandis que la subvention des Affaires étrangères progresse de 1,5 %). Au total, RFI bénéficie ainsi de 2,09 millions d'euros supplémentaires.

**Le barème de la redevance est maintenu à 116,5 euros par foyer**

La transformation du statut juridique de la redevance, qui devient une « imposition de toute nature », permet de renforcer la lutte contre la fraude dont les premiers effets sont attendus dès 2004.

## Projet de budget de l'audiovisuel public en 2004

Ressources publiques en millions d'euros HT	Budget 2003	PLF 2004	Ecart PLF/LFI
Encaissements de redevance TTC	2 104,2	2 208,4	104,2
Frais de gestion	-73,5	-73,5	0,0
Affectation d'excédents de collecte des années antérieures	40,0	32,4	-7,5
Crédits budgétaires affectés au titre du remboursement des exonérations	449,2	428,1	-21,1
Total TTC disponible	2 519,9	2 595,5	75,6
<b>Total HT* disponible sur le CAS n°902-15</b>	<b>2 468,0</b>	<b>2 542,1</b>	<b>74,0</b>
Subvention du MAE versée à RFI	70,4	71,4	1,1
Publicité et parrainage	651,6	696,4	44,8
Autres ressources propres	129,5	128,7	-0,8
<b>Total recettes propres**</b>	<b>781,1</b>	<b>825,1</b>	<b>44,0</b>
<b>Total budget**</b>	<b>3 320,8</b>	<b>3 439,9</b>	<b>119,1</b>

\* Les recettes publiques des entreprises audiovisuelles sont soumises à une TVA de 2,1%.

\*\* hors prélèvement sur fonds de roulement Arte France (1,3 million d'euros prévu dans le contrat d'objectifs et de moyens).

\*\*\* y compris prélèvement sur fonds de roulement Arte France de 1,3 million d'euros).

D'où une progression des ressources publiques loi de finances 2003 / projet de loi de finances 2004 de	3,0%
Dont progression des ressources du compte d'affectation spéciale (redevance et crédits budgétaires) de	3,0%
Dont progression crédits budgétaires du ministère des affaires étrangères affectés à RFI de	1,5%

## LES AIDES A LA PRESSE : UN BUDGET CONSOLIDÉ

Les crédits des aides à la presse s'élèveront en 2004 à 164,5 millions d'euros, soit un chiffre globalement stable par rapport à 2003.

Malgré de fortes contraintes, le montant global des crédits mobilisés en faveur de la presse écrite est en légère augmentation

par rapport à 2003. Les moyens publics consacrés à la presse atteindront 164,5 millions d'euros (soit + 0,5 %).

**Un engagement consolidé en faveur de la presse écrite**

Les différentes aides pour la diffusion ou la distribution de la presse seront consolidées, notamment avec la mise en place d'une nouvelle aide à la distribution de la presse quotidienne qui bénéficiera de 12,2 millions d'euros.

La défense du pluralisme connaîtra une très nette augmentation de 30 % de ses crédits par rapport à 2003, grâce à un soutien accru aux quotidiens à faibles ressources publicitaires. Le soutien à la diversification des entreprises de presse vers le multimédia est confirmé.

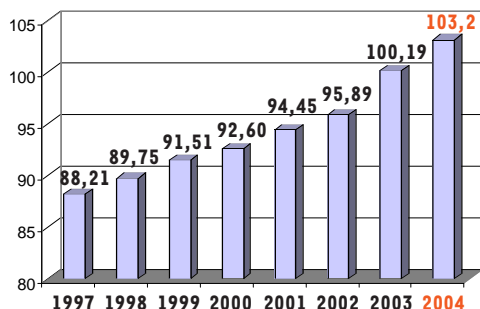
**Une participation maintenue au financement des projets de modernisation de la presse**

Le fonds d'aide particulier, alimenté par les ressources provenant de la taxe sur certaines dépenses de publicité hors média sont évaluées pour 2004 à 29 millions d'euros soit un montant équivalent à 2003.

**Le soutien renouvelé à l'Agence France-Presse**

Les crédits prévus pour les abonnements de l'État à l'AFP en 2004 s'établissent à 103,2 millions d'euros, soit + 3 % par rapport à 2003.

Abonnements de l'État à l'AFP (en millions d'euros)



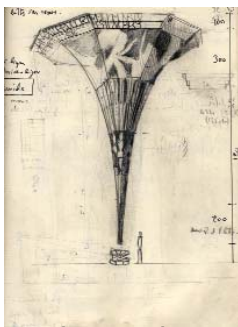
## COLLABORATION RENFORCÉE AVEC LE FESTIVAL D'AUTOMNE

### Gérard Garouste à la Salpêtrière

Le ministère de la culture et de la communication renforce sa coopération avec le Festival d'automne : en présentant un projet artistique de Gérard Garouste, au titre de la commande publique, dans la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière et en invitant à un parcours à travers la ville avec des œuvres du FNAC.

Après Jenny Holzer (2001) et Alain Séchas (2002), la chapelle Saint-Louis de la Salpêtrière accueille, jusqu'au 2 novembre, une installation de Gérard Garouste intitulée *Les Saintes Ellipses*. Cette pièce trouve sa double origine dans la coupole de la chapelle et dans une fiction écrite, à la demande de l'artiste, par Laurent Busine. Symbole du rassemblement de l'humanité, la voûte céleste se projette au sol, en un point qui marque l'idée d'unité.

**Un parcours d'œuvres dans la ville**  
La coopération avec le Festival d'Automne permet également cette année, et ce pour la première fois, de présenter des pièces majeures de la création contemporaine dans des lieux inattendus, à l'échelle de la ville entière. Intitulé *Des œuvres dans la ville*, ce parcours est l'occasion de découvrir des œuvres issues du Fonds national d'art contemporain (FNAC). On rencontre ainsi *Freezing*



Gérard Garouste, *les saintes ellipses*, croquis © D.R.

*Film*, pièce interactive et ludique de Melik Ohanian, dans la Salle Méditerranée de la Gare de Lyon. On assiste à un véritable Défilé d'art à la Galerie des Galeries Lafa-yette, boulevard Haussmann, avec des œuvres de Inez Van Lamsweerde, Vanessa Beecroft, Claude Closky, Natacha Lesueur, ainsi que Marie-Ange Guilleminot. On voit *The Buzzclub*, *Liverpool, UK / Mystery World*, *Zaandam, NL*, pièce ambitieuse de Rineke Dijkstra, à l'Espace EURO RSCG, passage du Désir.

www.festival-automne.com  
www.fnac.culture.gouv.fr  
www.cnap.culture.gouv.fr

La programmation *Des œuvres dans la ville* permet en outre de découvrir, une pièce collective de Christian Boltanski, Jean Kalman et Franck Krawczyk, au Point P, 186 Quai de Valmy ; un important ensemble d'installations interactives de Du Zhenjun à La Gaité Lyrique ; un projet inédit de Thierry Kuntzel, représentant majeur de l'art vidéo, chez Agnès B., rue Dieu, avec le soutien du CNAP. Enfin, et dans le cadre de l'Année de la Chine en France, on rencontre des travaux de Chen Zhen à l'Espace Topographie de l'Art mais aussi, au Palais de Tokyo, au cœur de la rétrospective *Silence Sonore* que ce lieu lui consacre, avec des interventions conçues par Tan Dun.

## LE MUSÉE DE LA COOPÉRATION FRANCO-AMÉRICAINE SERA AGRANDI ET RÉNOVÉ



Jean-Jacques Aillagon et Eugénie Anglès le 3 septembre lors de la signature © Sandrine Jousseume

Jean-Jacques Aillagon et Eugénie Anglès, présidente de l'association « The American Friends of Blérancourt », ont signé le 3 septembre, une convention de mécénat pour la rénovation et l'extension du musée national de la Coopération franco-américaine, au château de Blérancourt. Les travaux permettront notamment de redéployer les collections, et d'ouvrir une salle d'exposition temporaire.

Faisant suite à la première extension du musée en 1989, le ministère de la culture et de la communication et l'association américaine, *The American Friends of Blérancourt*, ont décidé de réaliser une opération de rénovation et d'extension du musée à partir du Pavillon Nord, dit « historique ». A cet effet, l'association américaine a conduit aux États-Unis une importante collecte de fonds provenant de mécènes privés et de la Fondation Florence Gould, pour un total de 1,5 million de dollars, complété par un apport de l'association de 0,6 millions de dollars. Le programme de cette nouvelle phase de travaux (qui devrait commencer en 2004 pour s'achever en 2006) comprend le redéploiement des collections dans un nouveau

parcours muséographique, la création d'une salle d'exposition temporaire et de réserves.

### Le musée national de la Coopération franco-américaine

Anne Morgan, fille de l'illustre banquier et collectionneur américain John-Pierpont Morgan, dirigea, dans les dernières années de la première guerre mondiale, une association d'aide aux populations des régions sinistrées par la guerre. A la fin du conflit, elle poursuivit son action caritative, participa à la reconstruction de la région, rassembla d'importantes collections et fonda en 1924, à Blérancourt, un musée historique franco-américain. Ce musée, devenu musée national en 1931, était dédié, à l'origine, à la participation française à la guerre d'Indépendance et à l'aide charitable apportée par les Américains durant la première guerre mondiale. Son projet culturel a depuis été étendu aux relations artistiques franco-américaines.

### Le financement des travaux

L'enveloppe allouée aux travaux définis par le programme est de 4,34 millions d'euros toutes dépenses confondues. Le financement est assuré par l'association des *American Friends of Blérancourt*, qui apporte 2,1 millions de dollars (1,9 millions d'euros) au projet, et le ministère de la culture et de la communication.



L'Arbre de Jessé, Cathédrale Saint-Etienne à Sens © David Carr

**Exposition****MÉMOIRE DU VERRE : SIX VITRAUX MAJEURS DU MOYEN-ÂGE**

**Jusqu'au 4 janvier, au Panthéon (Paris)**

Réalisées dans le souci de mieux faire connaître les grands chefs d'œuvre de l'art médiéval français, les copies de six vitraux de cathédrales sont exposés pour la première fois au Panthéon. Etablis en grandeur nature, présentés

« à hauteur d'homme », ces vitraux des cathédrales de Sens, du Mans, de Poitiers, de Bourges, de Chartres et de Châteauroux, autorisent une lecture bien plus aisée de ces œuvres que les originaux, situés le plus souvent dans les parties hautes des édifices religieux. Réalisée par Paul Deschamps, conservateur du musée des monuments français, entre 1939 et 1950, cette « photographie » grandeur nature intégrera en 2005 le Musée d'architecture de la future Cité de l'architecture et de patrimoine.

Cette exposition exceptionnelle a été réalisée par le Centre des monuments nationaux, la Cité de l'architecture et avec le partenariat de Gaz de France.

**Cinéma****FESTIVAL DE GARDANNE**

**Du 17 au 28 octobre**

De l'univers étrange et insolite du réalisateur Raul Ruiz à un panorama qui nous permet de découvrir le cinéma argentin, en passant par une carte blanche donnée à l'Agence du court-métrage, le festival de Gardanne fête ses 20 ans. Ce rendez-vous cinématographique est soutenu par le ministère de la culture et de la communication (DRAC Provence Alpes Côte d'Azur).

Renseignement : 0 892 68 03 42 et [www.cinepaca.festgardanne.com](http://www.cinepaca.festgardanne.com)

**Cinéma****RÉTROSPECTIVE BERGMAN À LA CINÉMATHÈQUE**

**Jusqu'au 9 novembre**

C'est le dernier des grands classiques vivants du cinéma mondial que célèbre la Cinéma-thèque française. Avant de découvrir le dernier opus de Bergman, *Sarabande*, on se penchera sur l'ensemble de la filmographie du maître suédois, de *Persona* au *Silence*, et des *Fraises sauvages* à *Fanny et Alexandre*. À côté des thèmes existentialistes de son cinéma, la religion, la comédie, la peur de la mort, le couple, le double ou l'enfance ont retenu aussi un aspect formel : ses très gros plans de visages. La planète Bergman gravite autour de ces plans fascinants.

Pour le programme complet : 01 56 26 01 01  
Cinéma-thèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert de Mun, 75116 Paris



Christian Boltanski, l'album de famille D., 1971 © Adagp, Paris 2003

**Exposition****DE MÉMOIRES**

**Du 18 octobre au 28 décembre au Fresnoy**

Plus qu'un inventaire des différentes acceptions du mot mémoire, le propos de Philippe Dagen, critique d'art au *Monde* et commissaire de cette exposition, est de « réunir des œuvres contemporaines qui mettent en cause plusieurs pratiques de ces mémoires ». Avec des artistes aussi différents que Sophie Calle ou Sigmar Polke, François Rouan ou Vincent Corpet, Jean-Luc Godard ou Christian Boltanski, Sophie Ristelhueber ou Robert Morris, on entre dans des « œuvres qui ont à voir avec la mémoire, qu'elle soit historique, politique, artistique, intime ou même inconsciente » et qui laisse notre mémoire, précise Dagen, « libre de mal se souvenir, de déformer, d'oublier ».

Le Fresnoy, Studio national des arts contemporains, 22, rue du Fresnoy, BP 179, 59 202 Tourcoing cedex  
Tél. 03 20 28 38 00

**Europe****UNION EUROPÉENNE : APPEL À PROPOSITIONS - COOPÉRATION CULTURELLE**

En 2003, 1,6 millions d'euros seront apportés à environ 8 projets annuels destinés à préfigurer les futurs programmes communautaires dans le domaine de la culture.

Ce soutien communautaire visera les actions suivantes:

- » Echange d'expérience et/ou formations entre administrations
- » Soutien à des plateformes de coopération représentatives d'un secteur culturel
- » Soutien à des plateformes d'appui aux industries musicales et à l'édition
- » Soutien à des projets de synergie entre éducation et culture : dans le domaine de l'éducation à

l'image et de l'éducation musicale.

La limite pour le dépôt des candidatures est le 31 octobre 2003. Les formulaires de candidature sont disponibles sur : [http://www.europa.eu.int/comm/culture/eac/other\\_actions/exp\\_act/2003\\_call\\_fr.html](http://www.europa.eu.int/comm/culture/eac/other_actions/exp_act/2003_call_fr.html)

**Musée****LA 6<sup>e</sup> ÉDITION DU PRINTEMPS DES MUSÉES**

**Dimanche 2 mai 2004**

Cette journée de gratuité dans tous les musées participants aura pour thème : « HISTOIRE, histoires ». Ce fil conducteur doit être compris dans son acception la plus large : de l'événement historique au fait divers. Il concerne donc toutes les catégories de collections (non seulement les musées d'archéologie, d'art ancien, de société et d'histoire, mais aussi les musées scientifiques ou d'art contemporain) Il inspirera de très nombreuses animations qui pourront se prolonger au-delà du dimanche 2 mai : accrochages thématiques, expositions-dossiers, présentations itinérantes, échanges d'œuvres, conférences, lectures, interventions d'artistes, jeux concours, ateliers, etc. Le ministère met également l'accent sur la qualité de l'accueil réservé ce jour-là à un public souvent peu familier des musées. Cette année, pour sa cinquième édition, l'opération de nouveau rencontré un très grand succès : près de 1 600 musées participants dont 955 en France et 572 à travers 28 pays d'Europe, et une fréquentation de deux à cinquante fois supérieure à celle d'un dimanche habituel en cette saison.

**Télévision****FRANCE 5 OUVRE LES PORTES DE L'ART CONTEMPORAIN**

À côté de la série *Place à l'art contemporain*, (6 émissions diffusées le dimanche matin durant octobre), France 5 ouvre dès le 1<sup>er</sup> octobre un site Internet sur lequel on trouvera notamment une série d'œuvres issues des Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC). Il organise, en association avec le ministère de la culture et de la communication, un jeu concours permettant à une classe de lycéens dans chaque région d'être invitée à visiter le FRAC de sa région.

[www.france5.fr](http://www.france5.fr)

## TROIS JOURS POUR LE LIVRE

### Lire en fête aura lieu les 17, 18 et 19 octobre



© Lorenzo Mattotti

Rappelant que la place du livre est « au cœur de notre vie », Jean-Jacques Aillagon a insisté sur la nécessité de préserver sa diversité. Témoin de ces préoccupations, la manifestation organisée à l'initiative du ministère de la culture et de la communication, Lire en fête, est une invitation lancée à tous ceux qui participent à la création, à la diffusion et à la promotion du livre, à créer des espaces de rencontres partout et pour tous. La manifestation investit les lieux traditionnellement consacrés au

livre, librairies et bibliothèques, mais aussi tous ces autres lieux où la lecture trouve une acuité particulière : hôpitaux, établissements scolaires, théâtres, gares, cafés, quartiers, rues, marchés ou prisons. Par ailleurs, l'engagement dans Lire en fête de nombreux pays, témoigne de la vigueur culturelle de la manifestation.

Lire en fête est organisée à l'initiative du ministère de la culture et de la communication avec le soutien de nombreux ministères ainsi que des collectivités territoriales, de l'ensemble des professionnels du livre et de France Télévisions, TV5, RFI, RFO, France Info, France Bleu et de la SNCF

Programme complet sur : [www.lire-en-fete.culture.fr](http://www.lire-en-fete.culture.fr)

#### LES GRANDS RENDEZ-VOUS DE LIRE EN FÊTE

» En train de lire se poursuivra avec une lecture en continu les 17 et 18 octobre dans 16 gares SNCF de capitales régionales.

» Les Ponts sur l'Europe, de l'Atlantique à la Méditerranée est une manifestation lancée par le 16<sup>e</sup> Carrefour des littératures en Aquitaine qui invitera 40 écrivains pour des rencontres dans toute la région

» Lire en fête à Marseille ouvre à tous, au parc Chanot, un grand festival du livre

» Salon du livre de jeunesse de Troyes invite à découvrir l'Asie.

## BERNARD LATARJET EST CHARGÉ DE CONDUIRE LES ASSISES NATIONALES DU SPECTACLE VIVANT

Jean-Jacques Aillagon a chargé, le 4 septembre, Bernard Latarjet de préparer les assises nationales du spectacle vivant qui auront lieu début 2004.

Face à la nécessité d'une « refondation du spectacle vivant », Jean-Jacques Aillagon a décidé de lancer une vaste réflexion avec tous ceux, professionnels et collectivités locales, qui sont les garants du «pacte du spectacle vivant». « L'objectif de ce débat national, a-t-il poursuivi, est de parvenir à un diagnostic partagé par les élus, les professionnels et, plus largement, nos concitoyens, sur l'état des politiques publiques et les enjeux pour l'avenir du spectacle vivant ». Il a chargé Bernard Latarjet, président de l'établissement public du parc et de la grande halle de La Villette, de le préparer et de l'organiser. Il devra proposer au ministre les modalités d'organisation d'Assises nationales du spectacle vivant.

#### Les grands thèmes

Jean-Jacques Aillagon a indiqué que les réflexions de la mission porteraient sur les enjeux culturels du spectacle vivant, sur l'économie de la création, de la production, de la diffusion et sur la question des métiers et l'emploi et sur la question des responsabilités qui incombent aux collectivités publiques dans le champ du spectacle vivant. « C'est en particulier sur la base d'un diagnostic partagé sur ces sujets, et à l'issue des Assises Nationales, a indiqué le ministre, que sera élaboré le plan de soutien à l'emploi artistique, souhaité par le Président de la République et que pourrait être proposée une loi en faveur du spectacle vivant, évoquée par le Premier Ministre ».

#### NOMINATION



© François Rousseau

**Henri Maurel, rejoint le département de l'information et de la communication**

Entré au ministère des finances en 1980, Henri Maurel sera chargé de la communication du ministère des droits de la Femme, des relations publiques du Président de l'assemblée nationale, directeur de la communication de la Croix Rouge française et, au ministère de la culture, directeur

de la communication et du mécénat de Monum. Parallèlement en 1991 président de FG, radio locale parisienne, il lance en septembre 1992 le premier format radio techno en France et en 1995 *Global Tekno*. En 1998, il rejoint la *Mission 2000* sous la présidence de Jean-Jacques Aillagon et sera commissaire pour la Beauté. Il a également participé à la création de la *Technoparade* et des *Rendez-Vous Electroniques* de Paris en qualité de Vice-président de *Technopol*. Il rejoint le ministère de la culture et de la communication comme chargé de mission au département de l'information et de la communication et en étant par ailleurs chargé d'une mission d'expertise et de conseil auprès du cabinet, en liaison avec la DMDTS, sur les questions relatives aux musiques électroniques et à la scène techno.

## ALEX DUTILH : « FORMER DES CHANTEURS DE VARIÉTÉS CONFIRMÉS »

Benabar, Air, Axelle Renoir... on ne compte plus les artistes de la jeune génération qui ont fait leurs classes au Studio des variétés. Ces artistes, amoureux de la musique et de la scène, en ont d'abord fait leur école puis leur lieu de perfectionnement. Alex Dutilh son directeur, revient pour nous sur les 20 ans du Studio. Et sur l'action du ministère de la culture et de la communication en faveur des musiques actuelles, la chanson, le rock, les variétés, le jazz.

En 1983, c'était une première. Une école professionnelle pour chanteurs, cela n'existait nulle part ailleurs. Vingt ans plus tard, le Studio des variétés reste un phénomène. Reconnu, apprécié par les professionnels, il est toujours le référent principal, et de plus en plus sollicité, pour la formation professionnelle dans les musiques actuelles. « *Il y a vingt ans le Studio des variétés était un projet commun de la Sacem et de l'État, raconte Alex Dutilh, devenu depuis le grand-patron du lieu. La Sacem et ses auteurs, compositeurs, éditeurs, avaient un besoin : trouver et former des interprètes de qualité. Maurice Fleuret, directeur de la musique, avait, lui, une idée, « moraliser » en quelque sorte l'accès*

### ALEX DUTILH EN 5 DATES

**1983** : création par l'État et la Sacem du Studio des Variétés ;

**1990** : Alex Dutilh prend la direction de la structure ;

**1993** : Nouvelle formule du « Studio » qui devient lieu de formation professionnelle continue ;

**1998** : Alex Dutilh est nommé président de la Commission Nationale des Musiques Actuelles ;

**2003** : Le Studio des Variétés fête ses 20 ans.

© D.R.



*au monde des musiques actuelles. Mettre en avant le talent et le savoir-faire, là où l'on pratiquait parfois d'autres critères. C'est de cette manière qu'est né ce lieu, à mi-chemin entre Fame et l'image d'un conservatoire classique ».*

### Une école professionnelle

La formule du Studio des variétés, au tout début, était simple. Vingt jeunes, sélectionnés sur auditions d'entrée, des cours communs, 2 ans de formation et un spectacle de fin de promotion. Une véritable classe professionnelle, mais dont les résultats n'étaient guère convaincants sur le plan de l'insertion des lauréats. Le concept a duré 10 ans, et c'est en 1993 que le Studio des variétés est

devenu ce qu'il est aujourd'hui : une entreprise de formation professionnelle continue, de perfectionnement. « *Plutôt que de former d'hypothétiques futurs interprètes, avec un « menu imposé », pour tous, nous avons choisi une formule de modules « à la carte », destinés à des artistes déjà professionnels, ayant déjà une expérience de la scène ou du disque. Ils arrivent avec une conscience vécue de leurs lacunes et donc une urgence pour les régler ».*

C'est ainsi que depuis 10 ans, le Studio des variétés est le lieu de référence de la formation aux musiques actuelles. On y voit passer des artistes confirmés. Déjà reconnus, déjà engagés dans une carrière, ils ressentent le besoin de se perfectionner,

d'être encadrés. Etienne Daho avant un Olympia, Thomas Fersen après son premier disque ou encore Juliette, Dyonisos, etc.... 300 artistes différents chaque année viennent se former au Studio des variétés. Et c'est parfois la structure qui se déplace vers eux en organisant des formations en dehors de Paris, sur tout le territoire.

### Plus de financements privés

Dans l'aventure, l'État, tient une place essentielle. Co-initiateur, principal financeur, il est de plus en plus relayé par les partenaires privés. « *Depuis 1993, explique Alex Dutilh, l'autofinancement est passé de 5 % à 50 %. Le ministère de la culture, la Sacem, le FCM, l'Adami et le Centre national des variétés prennent en charge une moitié du coût de la formation. Les maisons de disques, les producteurs de spectacle ou les dispositifs de formation professionnelle assument l'autre moitié. C'est ce qui nous permet de continuer à privilégier une certaine qualité de travail en effectuant des choix face à une demande croissante ».* Vingt ans après les débuts, Alex Dutilh savoure aujourd'hui le succès d'une structure qui a dû faire ses preuves et qu'il dirige depuis un peu plus de dix ans. Journaliste, rédacteur en chef de *Jazzman*, devenu professionnel de la gestion des musiques actuelles, il sait que le monde des musiques actuelles fonctionne plus que jamais en réseau. Avec le Fair, le Réseau-Printemps ou la Fédurock, le Studio des variétés est un maillon de la chaîne. Avec une conviction : « *le talent, ça se travaille ».*

### Studio des variétés

28, rue Ballu 75009 Paris  
Tél. : 01 53 20 64 00